

QUE FAIRE FACE À CES SITUATIONS ?

Prenez contact dès que possible avec les autorités compétentes :

- **par téléphone au 0 800 005 696, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.** Le centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation a mis en place ce numéro gratuit depuis un poste fixe partout en France
- **par internet sur www.lutte-contre-radicalisation.fr** pour accéder à un formulaire en ligne

- 1- Le numéro vert et le formulaire en ligne permettent de demander de l'aide et/ou de signaler tout comportement inquiétant.
- 2- La plate-forme téléphonique est à l'écoute des familles et des proches. Elle recueille les éléments utiles sur la situation des personnes en danger. Elle permet le suivi et l'orientation des jeunes concernés et de leurs familles par les services compétents sous l'autorité des préfets, dans chaque département.
- 3- Le numéro vert et le formulaire en ligne permettent d'engager la démarche d'opposition à la sortie du territoire d'un mineur (sur le fondement de l'article 371-3 du code civil).